Acquisition de la Maison de la Lienne Parcelle n° 251

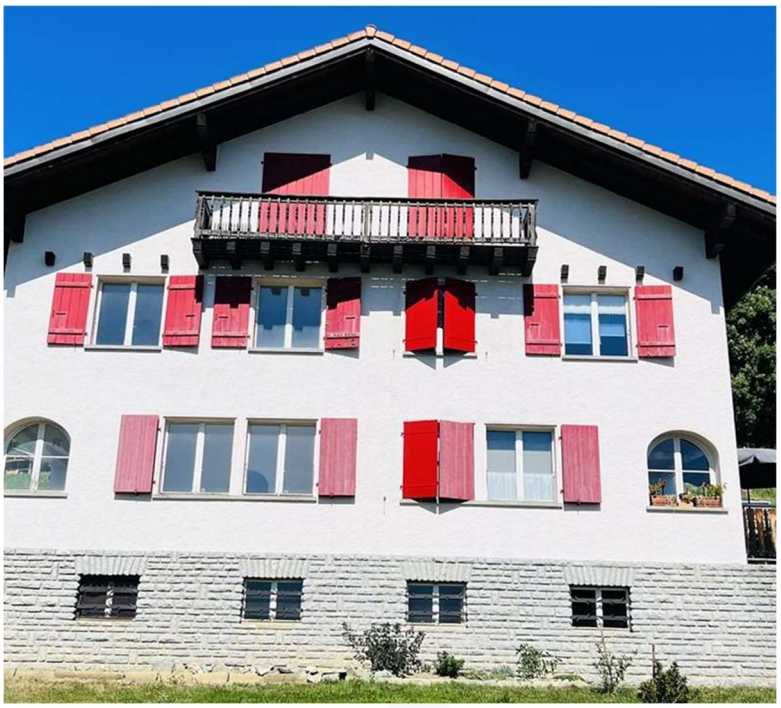

Assemblée bourgeoisiale et Assemblée primaire

Électricité de la Lienne SA propose de vendre la parcelle n° 251, située au chemin Déjôt la Tsapellaz 13 à Icogne. D'une surface de 2'356 m², elle comprend la Maison de la Lienne et son terrain attenant. Le prix négocié pour l'ensemble s'élève à CHF 950'000 sans les frais d'acquisition.

Historique du projet

Août 2022 – Électricité de la Lienne SA propose la parcelle à la Commune pour CHF 1'500'000. Le Conseil communal ne donne pas suite à cette offre.

Décembre 2024 – Le Conseil communal reprend les discussions avec le propriétaire. Au printemps 2026, la négociation aboutit à un prix de CHF 950'000 pour l'ensemble du bien.

13 mai 2026 – Le dossier est présenté à la Commission des finances, avec une première analyse du bâtiment et du potentiel de la parcelle par ActesCollectifs Architectes SA.

2 novembre 2026 – Après examen des estimations de travaux, la Commission des finances suggère que la Bourgeoisie acquière le bâtiment et que la Municipalité achète le solde du terrain pour un éventuel projet d'intérêt public.

12 novembre 2026 – La Commission bourgeoisiale examine cette proposition et recommande l'achat de l'ensemble en copropriété, à parts égales entre la Bourgeoisie et la Municipalité. C'est cette formule que les Conseils soumettent aux deux assemblées.

Le bâtiment comprend deux appartements de 5,5 pièces que le Conseil communal souhaite mettre en location. Après avoir présenté les variantes de travaux à la Commission des finances, le Conseil a retenu le principe d'une rénovation intérieure de qualité en vue de leur mise en location. Le coût total des travaux est estimé à CHF 170'000, soit CHF 85'000 pour chacune des deux collectivités en cas d'achat à parts égales, sous réserve de l'approbation des crédits d'acquisition. Les recettes locatives brutes des deux appartements sont estimées à environ CHF 50'000 par an.

L'acquisition permettrait également de conserver la possibilité d'un projet d'intérêt public sur le terrain attenant. La parcelle a notamment été proposée comme site potentiel pour des appartements protégés. Le projet fera l'objet d'une consultation auprès de la population d'Icogne, et, le cas échéant, soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire.

Décisions soumises aux assemblées

Assemblée bourgeoisiale. Le Conseil bourgeoisial propose un crédit d'acquisition de CHF 475'000 pour l'achat d'une part de 50 % du bâtiment et du terrain, en copropriété avec la Municipalité d'Icogne.

Assemblée primaire. Le Conseil communal propose un crédit d'acquisition de CHF 475'000 pour l'achat de la part de 50 % de la Municipalité. Si l'Assemblée bourgeoisiale refuse sa participation, l'Assemblée primaire est appelée à se prononcer sur un crédit d'acquisition de CHF 950'000 pour l'achat de la totalité du bien par la Municipalité.

La Commission des finances a préavisé favorablement la poursuite des démarches d'acquisition et d'étude du projet, sous réserve des vérifications techniques, financières et réglementaires.

Icogne, le 24 novembre 2026